

Consulter à distance : La Téléconsultation



Votre situation n'exige pas d'examen clinique et votre médecin vous a proposé une téléconsultation. Cette téléconsultation ne peut être réalisée qu'avec votre consentement. Les échanges sont sécurisés, et la confidentialité respectée.



Vous pouvez être accompagné d'un proche, d'un aidant ou d'un professionnel de santé.

Quel est l'équipement nécessaire ?

Vous communiquez par vidéo. Vous avez besoin :

- d'un ordinateur, d'un Smartphone ou d'une tablette équipés d'une webcam
- d'une connexion internet avec un débit adapté.

Où faire votre consultation à distance ?

Choisissez un lieu calme, lumineux et adapté à une consultation (intimité, confidentialité).

Comment se déroule une téléconsultation ?

Avant votre rendez-vous :

- Le médecin vous a transmis toutes les informations nécessaires pour vous connecter (plateforme sécurisée de téléconsultation)
- Veillez à avoir vos documents médicaux (ordonnances, résultats d'examens, radios, etc.) à proximité.
- Installez-vous dans un lieu calme et veillez à ne pas être dérangé au cours de votre rendez-vous.
- Connectez-vous quelques minutes avant l'heure du rendez-vous.

Pendant votre rendez-vous :

- Placez-vous face à la caméra, à une bonne distance.
- Vérifiez que vous voyez et que vous entendez bien le médecin.
- Parlez assez fort.
- Vous pouvez être accompagné d'un proche, d'un aidant ou d'un professionnel de santé. En pédiatrie, la présence d'un adulte est nécessaire.
- À l'issue de la consultation, le médecin vous informe de la suite de votre prise en charge. Les documents (prescriptions, certificats ...) sont transmis par messagerie sécurisée uniquement.

Comment payer et être remboursé ?

Les modalités de facturation et de remboursement sont les mêmes que pour une consultation en présentiel. Le médecin vous expliquera les modalités de paiement à distance qu'il utilise.